

DOSSIER

DE

concernant le "Grouble Fite" de Madon

DE

L'ÉTAT

478

59 13 18

[illegible]

No.

418

Chadon: trouble for

MINISTÈRE

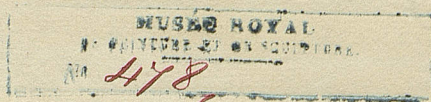
DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 11^g 1854.

3^{me} DIVISION.

N^o 1661.
2050.



Mepiwar,

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

1 ANNEXE

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint, la déclaration de la somme
due à M^{re} Madou pour son
tableau, le trouble fête, qui vient
d'être acheté pour le Musée.

Je vous prie de vouloir bien
certifier, au bas de la dite déclara-
tion, la réception dudit tableau.

Pour le Ministre de l'Intérieur
Le Secrétaire général,
C. Hummer

À la Commission Administrative du Musée
Royal de peinture &c.

Le Souverain déclare
qu'il lui est dû par le Gouver-
nement Belge la somme
de Douze mille francs, formant
le prix du tableau, Les Trouble-
fêtes, dont l'acquisition
a été autorisée par arrêté
royal du 11 8^{bre} 1854.

Bruxelles, le 19^{bre} 1854
(Signé) Madou.

Le Commissaire administratif
du Musée royal de Peinture et de
Sculpture certifie avoir reçu
le tableau mentionné dans
la distribution ci-dessus.

Bruxelles, le 22^{bre} 1854.

Le Président
Le Secrétaire.

P. Kienon

F. J. Verheyden

Brussels, le 22 ⁹bre 1854

à M. Muller. de l'Int.

478

Conformément au décret
imprimé par vos Lettres du 14
de ce mois, 3e Ser., N° ¹⁶⁶¹/₂₀₀₀,
nous avons l'honneur de vous
renvoyer la dite Lettre
délivrée par M. Ma Dong
et au bas de laquelle, nous
avons certifié que la
réception du tableau
de cet artiste, est faite.
Les Triumbe-fête.

Agr.

Le Président

Le Secrétaire

M. Muller

F. H. V.



Chemini de fer de l'Ecluse

Reçu de la Commission Administrative
de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture
une Caisse contenant un tableau de
M. Allard, appartenant au Gouvernement
Belge, remis à M. De Keyser, Directeur
de l'Académie royale des Beaux-Arts
à Anvers.

Bruxelles, le 15 Juillet 1861.

De Keyser

Montreuil le 10 8^{bre} 1864

Monsieur

Monsieur le Directeur

Je vous prie de vouloir bien, faire
prendre chez moi le plus tôt possible
la caisse qui vient de m'arriver
d'arriver contenant le tableau
du musée qui a été exposé au
Salon d'Exposition. Et qui m'a
été adressé par erreur. Cette caisse
prend beaucoup de place chez moi
et vous me feriez plaisir de ne
pas tarder de la faire prendre. Il
serait bon aussi que vous
l'aurez de la faire arriver afin
de vous amener si elle contient
également mon tableau, car
j'ai entendu dire qu'un artiste

1848

avait également reçu une copie
d'ancien, mais contenant le
statut d'un autre.

agréable à l'attention
des salutations à l'attention

Nadua

Tableaux anciens
et
Modernes

Objets d'Art
Rentoilage · Transposition
Parquetage et Restauration
ENCADREMENTS
en tous genres et tous styles

(4 - 478 -

2 et 4 Rue de Ligne
Bruxelles, le 21^{re} 1890

J. Buëso,

Musées Royaux de peinture et de sculpture
de Bruxelles Doit
Pour ce qui suit payable à Bruxelles

LITH. VAN EECKHOUT-SEGHERS, BRUXELLES 1101

Madelon Jean Baptiste

"Le trouble-fête" Toile hauteur 0.85 x Larg. 1.25
Séverni et pointillé

250 ..

Certifié sincère et véritable à la somme
de : Deux cent cinquante francs

J. J. Lemaire

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire, le Président

Am. Van der ... C. G. Lemaire

Approuvé par le Sous-Secrétaire
Ch. Van der ...

2. "Madou Jean Baptiste"

Le trouble fete, Coile Haut: 0.85 x Larg. 1.25.
D'evernier, pointiller et vernier plus tard s'il
y a lieu. ----- fr. 250 " "

Bruxelles, le 11 janvier 1904.

J. Luccia

M. Luccia

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WINTERTZ

N°

478

ANNEXE

Objet :

Restauration

Bruxelles, le

13 juillet 1904

M. Meunier le ministre,

Nous avons l'honneur
de vous faire parvenir
sous ce pli, en double
expédition, un relevé
d'écritures à la somme
de 250 francs et relatif
à la restauration du
tableau de Madou "Les
trouble fête", dont l'acquisition
fut autorisée par Arrêté
Royal du 11 octobre 1884
et qui fit l'objet de
la dépêche R. P. 1661/2000
5^e Division en date 14
novembre de la même
année.

Nous vous prions,
M. Meunier le ministre, de
vouloir bien en faire
soigner la liquidation
— au moyen des reliquats du budget
de 1903 —

Exercice

1903

Chapitre

Matériel

Crédit.

2408 44

Allocation

250 "

Disponible

2158 44

au profit de l'intérêt,
ni plus, et d'après
etc....

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le 11 Octobre 1871